

PROCÈS-VERBAL - PUBLIC

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

2^e séance 2024 – 22 février 2024 – 15 h 33 à 17 h 45

Salle Mont-Bleu, 1^{er} étage, Maison du citoyen

PRÉSENCES :

Membres

Marc Bureau, président et conseiller, district du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond

Anik Des Marais, vice-présidente et conseillère - district de Mitigomijokan

Jean Lessard, conseiller - district de la Rivière-Blanche

Claude Fortin – Action Climat Outaouais

Inès Bosse-Thompson – Citoyenne

Mathieu Charron – Citoyen

Lise Filiatrault – Citoyenne

Benoit Delage – Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

Jessy Desjardins – Brigil

Secrétaire

Anick Fortin, coordonnatrice, comités et commissions – Direction générale

Ressources internes

Frédéric Vandal, directeur – Service de transition écologique

Dave Cassivi, chef de service, comités et commissions – Direction générale

Geneviève Michon, coordonnatrice de projets écologiques – Service de transition écologique

Aussi présents

Claude Ménard, agent de recherche – Cabinet du conseiller désigné

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

Le président constate le quorum et ouvre la séance à 15 h 33.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claude Fortin

Appuyé par Mathieu Charron

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour de la présente séance avec l'ajout du point suivant au varia : Taxe d'immatriculation.

Adoptée

3. Dépôt et suivis du procès-verbal de la séance publique du 25 janvier 2024

Des ajustements au procès-verbal de la séance du 25 janvier 2024 sont demandés par Anik Des Marais. Elle transmettra par courriel les modifications demandées.

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal.

4. Période de questions du public

Aucune question n'est adressée à la Commission.

5. Points d'information

5.1 Rapport de la vérificatrice générale : Efficacité énergétique des bâtiments municipaux

Les membres sont informés des principaux éléments des recommandations de la vérificatrice générale en regard à la gestion énergétique des bâtiments. Certains membres se questionnent sur la contribution possible et le rôle de la Commission. Il est répondu que l'administration municipale doit analyser le tout avant de déterminer les suites à donner et que pour l'instant les suivis sont davantage de natures administratives. Il est ajouté que certains éléments soulevés dans le rapport sont déjà présents dans le plan de travail de la Commission et dans le plan d'action du Plan climat. Certains membres réitèrent l'importance de proposer des mesures visant la décarbonation des bâtiments du secteur résidentiel.

5.2 Annonce du ministère de l'Environnement faite le 8 février 2024

Il est mentionné que l'annonce du ministère de l'Environnement comporte deux volets et que du soutien financier pourrait être accordé aux Villes et MRC pour :

- l'élaboration de leur plan de lutte aux changements climatiques;
- le déploiement de leur plan de lutte aux changements climatiques.

Cependant, les modalités restent à déterminer.

5.3 Mise à jour de la démarche pour le développement d'une pépinière urbaine sur le territoire de la ville de Gatineau

Un résumé de l'information qui a été transmise aux membres par courriel est fait. En somme, dans un contexte de lutte et d'adaptation aux changements climatiques, la Ville de Gatineau, comme plusieurs autres villes, prévoit mettre en œuvre plusieurs projets de plantation d'arbres.

Il est ajouté que le conseil municipal de Gatineau a recommandé d'octroyer un mandat pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un projet de pépinière. L'étude de faisabilité visée doit analyser les options d'approvisionnement en arbres afin de déterminer laquelle permettrait l'obtention d'arbres de qualité, en quantité suffisante et à bon prix. L'option d'une pépinière urbaine doit être analysée afin de démontrer si cette option est techniquement réalisable et économiquement viable.

Un état d'avancement des principales démarches entreprises, en collaboration avec le CREDDO, est fait. Il est également mentionné que l'étude pour l'implantation d'une pépinière régionale sera réalisée en partenariat avec la communauté autochtone de Kitigan Zibi.

6. Plan de travail 2024-2025 de la Commission

Le président débute en faisant la lecture des modifications apportées au plan de travail sur le dossier de la foresterie urbaine, à la suite des commentaires de Lise Filiatrault, reçus par courriel.

L'objectif « Contribuer à l'identification d'une option qui permettra un approvisionnement stable de la Ville en arbres de qualité, en quantité suffisante et à bon prix » est remplacé par « Assurer un suivi du plan de la foresterie urbaine ». L'objectif ci-haut est ajouté comme un moyen.

Il est demandé les raisons qui justifient le retrait des dates qui avaient été ajoutées dans le plan de travail en lien avec la planification des sujets prévus en fonction des séances. Il est répondu que pour l'adoption du plan de travail par le conseil municipal, ce niveau de détail n'est pas nécessaire. Cependant, l'outil de planification préparé par le Service est maintenu et sera partagé aux membres.

Modification demandée : Dossier Plan climat : déplacer la « Mise en place d'un comité de suivi » inscrit dans le rôle de la Commission, comme un « Moyen ».

Les membres sont informés qu'ils seront invités à participer aux travaux d'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques et du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale inscrits dans le plan de travail de la Commission du développement du territoire et de l'habitation. Il est suggéré d'ajouter, dans le plan de travail de la Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques, ces deux éléments.

La Commission recommande au conseil municipal :

CELCC-2024-01

- *d'adopter le plan de travail 2024-2025 de la Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques.*

Il est proposé par Anik Des Marais

Appuyé par Marc Bureau

Et résolu que cette Commission recommande l'adoption du plan de travail 2024-2025 avec les modifications demandées.

Adopté à l'unanimité

7. Présentation : Bilan de la qualité de l'eau du lac Beauchamp

Les membres sont informés d'un bilan sommaire de la qualité de l'eau du lac Beauchamp ainsi que des différentes actions réalisées depuis 2017. Les actions visent à préserver cet écoterritoire de 213 hectares, pour assurer la biodiversité, réguler les écosystèmes et garantir un cadre de vie durable.

Les prochaines étapes sont également présentées. En somme, une consultation citoyenne et de partenaires, concernant la mise à jour du Plan de gestion environnementale et du futur plan de conservation du parc du Lac-Beauchamp est prévue au mois de mars 2024. La Commission sera invitée à participer et sera mise à contribution pour la mise à jour des plans.

Les membres remercient Geneviève Michon pour sa présentation et le travail réalisé depuis 2017.

Certains membres soulèvent l'importance de protéger le lac et le milieu environnant ainsi que de se questionner sur les différents impacts. À titre d'exemple, il est essentiel de se questionner sur les impacts des choix liés à l'aménagement du Rapidus et liés à l'utilisation de l'espace qui offre des opportunités de loisirs et de détente. Il est suggéré d'identifier des mesures de succès qui favoriseront la protection de ce milieu naturel afin de faciliter la prise de décisions éclairées.

8. Varia

8.1 Taxe sur l'immatriculation

Anik Des Marais mentionne que le Comité des finances de la Ville de Gatineau a signifié son intérêt à la SAAQ afin de mettre en œuvre cette taxe en 2025. Des analyses, notamment sur le montant de la taxe, en vue d'élaborer un règlement de mise en œuvre, seront effectuées par le Comité des finances.

Inès Bosse-Thompson quitte la rencontre à 17 h 39. Le quorum est maintenu.

9. Prochaine séance

La prochaine séance de la Commission est prévue le 21 mars 2024.

10. Levée de la séance

*Il est proposé par Claude Fortin
Appuyé par Anik Des Marais*

Et résolu que cette Commission accepte de lever la séance à 17 h 45.

Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière

